

Déclarations mensuelles du mois de mars 2024 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/06/2024

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mars 2024, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM		Stokvis Nord Afrique	TGCC
		Casablanca	Paris		
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité					
Date de démarrage du programme	10/07/2023	10/04/2023		06/04/2023	23/02/2023
Date d'échéance du programme	09/01/2025	09/10/2024		05/10/2024	23/08/2024
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)		459 758 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 581 992 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)
Cours maximum d'achat	296 MAD	151 MAD		23 MAD	200 MAD
Cours minimum de vente	159 MAD	70 MAD		10 MAD	110 MAD
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité					
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	403.694	34.037	74.522	394.579	3.636
	0,199%	108.559 0,012%			
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	48.497 (13 408 dans le cadre du CL)	88.948 (59 759 dans le cadre du CL)	12.441		0 (0 dans le cadre du CL)
Cours moyen pondéré à l'achat	294,11 MAD	101,79 MAD	9,07 €	–	–
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	111.331 (54 754 dans le cadre du CL)	43.659 (30 676 dans le cadre du CL)	958	0	1.500 (0 dans le cadre du CL)
Cours moyen pondéré à la vente	296,65 MAD	102,33 MAD	9,02 €	–	259,00 MAD
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	340.860	79.326	86.005	394.579	2.136
	0,168%	165.331 0,019%			

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité